

## CONCOURS SCOLAIRE 2018-2019

### Article 1. Organisation

Le Concours «**Le Portugal et la Grande Guerre (1914-1918)**» est organisé par l’ADEPBA (Association pour le Développement des Etudes Portugaises, Brésiliennes, d’Afrique et d’Asie luso-phones)

Maison des Associations du 14ème Arrondissement  
Association ADEPBA  
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux  
75014 PARIS  
Tél. 06 08 65 50 23  
E-mail : [secretariat@adepba.fr](mailto:secretariat@adepba.fr)  
Site : [www.adepba.fr](http://www.adepba.fr)

Ce concours est réalisé en collaboration avec la Coordination de l’Enseignement portugais en France, CEPE ([www.epefrance.org](http://www.epefrance.org)).

Ce concours est également placé sous le haut patronage de l’Inspection Générale de Portugais

### Article 2. Mécénat

Le Concours «**Le Portugal et la Grande Guerre (1914-1918)**» est réalisé par l’ADEPBA et grâce au mécénat du Consulat-Général du Portugal à Paris (DGACCP) et de Caixa Geral de Depósitos.

### Article 3. Objet du concours

Le Concours s’intitule : «**Le Portugal et la Grande Guerre (1914-1918)**».

**Il s’agit d’un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves).**

**Ce travail sera présenté en langue portugaise ou française.**

Ce thème est en relation avec les programmes officiels pour l’enseignement du portugais dans l’enseignement primaire et secondaire (collèges et lycées).

Il permettra aux élèves d’exprimer leurs connaissances, leurs visions, leurs témoignages, leurs émotions et leur créativité à propos de la participation du Portugal et de ses soldats aux côtés des Alliés à la première guerre mondiale en présentant des travaux sous forme de :

- Production écrite.
- Enregistrement audio.
- Vidéo.
- Production graphique
- Roman-photo.
- Jeux

### Article 4. Classes concernées

Ce concours est ouvert à tous les élèves qui étudient le portugais à l’école primaire, dans les collèges et les lycées d’enseignement général, technologique et professionnel publics ou privés sous-contrat en France métropolitaine et d’Outre-Mer

Le Concours comporte 3 niveaux avec des critères d’évaluation correspondants :

- Niveau primaire (CM1 et CM2)
- Niveau collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)
- Niveau lycée (de la 2<sup>nd</sup>e à la Terminale).

### Article 5. Inscription

Le règlement du concours et le bulletin de participation pourront être fournis par le professeur ou téléchargeables sur le site de l’ADEPBA ([www.adepba.fr](http://www.adepba.fr)) ou de la Coordination de l’Enseignement CEPE([www.epefrance.org](http://www.epefrance.org))

Une inscription est valide à la double condition que le travail accompagné du bulletin de participation, dûment rempli et signé par le représentant légal de l’élève, soit envoyé au plus tard le **9 avril 2019**, cachet de la Poste faisant foi.

## « Le Portugal et

Les bulletins de participation et les travaux pour l’**école primaire** sont à adresser à :  
Coordination de l’Enseignement portugais en France  
Concours «**Le Portugal et la Grande Guerre 1914-1918**»  
6, passage Dombasle  
75015 PARIS

**Pour le secondaire (collèges et lycées) :**

Maison des Associations du 14ème Arrondissement  
Association ADEPBA  
Concours «**Le Portugal et la Grande Guerre 1914-1918**»  
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux  
75014 PARIS

### Article 6. Travaux

Il s’agira, dans tous les cas, et pour tous les niveaux, d’un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves)

#### Article 6.1. Réalisation

- Production écrite :
- texte (poème, nouvelle, conte, article)
- travail de recherche (historique, sociologique, sur la presse, sur les chansons, sur les arts graphiques – 8 pages A4 maximum)
- Enregistrement-audio : interview, chanson, reportage, témoignage, émission de radio (10 minutes maximum)
- Vidéo : reportage, court-métrage, journal télévisé (10 minutes maximum)
- Roman-photo (papier format A4, maximum 8 pages)
- Production graphique (dessin (A4 ou A3), bande-dessiné (A4 maximum 8 pages) affiche (A4 ou A3), arts plastiques (école primaire uniquement).
- Jeux de société.

#### Article 6.2. Identification des travaux

Chaque production devra comporter en en-tête ou sur une étiquette, le nom et l’adresse de l’établissement, la classe, le nom du professeur et celui de l’élève.

#### Article 6.3. Envoi des travaux

Les productions doivent être envoyées au plus tard le **9 avril 2019**, délai de rigueur, le cachet de La Poste faisant foi :

**Pour l’enseignement primaire** à l’adresse suivante :

Coordination de l’Enseignement portugais en France  
Concours «Le Portugal et la Grande Guerre (1914-1918)»  
6, passage Dombasle - 75015 PARIS

**Pour l’enseignement secondaire (collèges et lycées) :**

Maison des Associations du 14<sup>ème</sup> Arrondissement  
Association ADEPBA - Concours « Le Portugal et la Grande Guerre (1914-1918)»  
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux - 75014 PARIS.  
Les productions ne seront pas retournées à leurs auteurs, qui s’engagent à en céder gratuitement tous les droits non commerciaux de diffusion (exposition, publication, projection, etc.) à l’organisateur du concours (ADEPBA et Coordination de l’Enseignement portugais en France).

## la Grande Guerre (1914-1918) »

### Article 7. Composition du jury et évaluation

Le jury sera composé de membres de l’ADEPBA, de la Coordination, de représentants (*des mécènes*) et de l’Inspectrice générale de l’Education nationale responsable du groupe de portugais.

Le jury établira lui-même les modalités d’évaluation des productions reçues.

Les décisions du jury seront souveraines et incontestables.

### Article 8. Palmarès et prix

Le palmarès récompensera les trois meilleurs travaux de l’école primaire, des collèges et des lycées participants.

Prix décernés pour chaque niveau (école primaire - collège - lycée) à chaque lauréat\* :

**1<sup>er</sup>** prix, une tablette Apple IPAD Air 16 Go Argent

**2<sup>ème</sup>** prix, une caméra Sport GoPro Hero3 White Edition

**3<sup>ème</sup>** prix, un Appareil photo compact Samsung Smart Camera DV180 Blanc

*\*Dans le cas d’un travail collectif, la valeur du prix sera divisée par le nombre de participants (maximum 4) et chacun recevra un bon d’achat.*

Les résultats seront publiés dans le courant du mois de **mai 2019** sur le site de l’ADEPBA ([www.adepba.fr](http://www.adepba.fr)) et de la Coordination ([www.epefrance.fr](http://www.epefrance.fr))

### Article 9. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à Paris au **mois de juin 2019**.

Les élèves primés seront invités à participer à cette cérémonie en compagnie

de leurs parents et de leurs professeurs. Les frais de déplacement pour assister à la cérémonie de remise des prix seront à la charge des lauréats.

### Article 10. En cas d’annulation du concours

L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d’un événement de force majeure le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour tout vol, perte, retard ou dommages causés lors de l’acheminement des travaux. En cas de non disponibilité de l’un des prix, une récompense de valeur équivalente serait attribuée.

Aucun échange ou contrepartie financière ne sera accordée en lieu et place de l’un des prix.

### Article 11. Données personnelles :

Pour participer au concours, vous devez obligatoirement remplir le bulletin de participation.

Le responsable du traitement de vos données est l’ADEPBA, dont les coordonnées sont précisées à l’article 1 du règlement. Vos données sont confidentielles.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose du droit d’accès, de rectification, d’effacement , en particulier de demander l’effacement de ses données à caractère personnel , si elles ont été recueillies lorsqu’il était mineur, ou une limitation du traitement , ou du droit de s’opposer au traitement et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Chaque participant peut s’opposer au traitement de ses données à caractère personnel, de plus, le participant peut s’opposer à tout moment à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

L’exercice de vos droits s’effectue à l’adresse suivante : ADEPBA, 22 rue Deparcieux, 75014 Paris.

En cas de litige vous avez le droit de saisir la commission nationale informatique et libertés.

**Le simple fait de participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.**